

## Compte rendu

---

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 2 décembre, le comité syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni à la Mairie de Pont Péan – Salle du Conseil – 35 131 PONT PEAN – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 18h45 à 20h15.

Date de la 1 <sup>ère</sup> convocation :	10 novembre 2021
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de membres présents	15
<b>Nombre de votants :</b>	<b>15</b>

### Présents :

**RENNES METROPOLE :** Madame ANGER, Monsieur BAUDOIN, Monsieur DEMOLDER, Monsieur DESMONS, Monsieur GAUTHIER, Monsieur HERVE, Madame LERAY, Madame OLLIVIER

**ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE :** Monsieur DIVAY, Monsieur le VERGER, Madame RENAULT

**BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE :** Monsieur MINIER

**VITRE COMMUNAUTE :**

**PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE :** Monsieur CROYAL, Monsieur PRODHOMME, Monsieur BELINE

### Absents excusés :

**RENNES METROPOLE :** Monsieur CAILLARD Monsieur CHAPELLON Monsieur CHEVE, Madame MAIGRET, Madame PIERRE, Monsieur VUICHARD

**VITRE COMMUNAUTE :** Madame CLEMENT, Monsieur DESILLE, Monsieur GESLIN, Madame HOCDE, Monsieur LAMY JC, Monsieur LAMY P, Monsieur LETORT, Monsieur POTTIER, Madame VAYNE-LEBLAY, Monsieur VEILLE, Monsieur BARBRON, Monsieur VINCENT

**PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE :** Monsieur DETRAIT, Monsieur GATEL

**ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE :** Monsieur BRISARD, Monsieur CADO, Monsieur DIOT, Monsieur GESLIN, Monsieur PARIS, Monsieur ROBERT

**BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE :** Monsieur BRULLE

**Invités présents :** Sandrine GARNIER, Animatrice – coordinatrice SMBV Seiche, Guillaume DERAY – Technicien Rivière, Camille GILLARD – Animatrice Agricole, Etienne GOUSET – Technicien Bocage, Magalie LEBAS – Technicienne Rivière, Marie SORNAY – DA CUNHA – Aide Administrative EPTB

**Invités excusés :** Nathalie CHEVRIER, secrétaire-comptable SMBV Seiche

A 20h15, Monsieur DEMOLDER ouvre la séance.

Monsieur DEMOLDER rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 07 Septembre 2021
2. Animation du Programme Breizh Bocage 2022
3. Ressources humaines : le temps partiel
4. Décision modificative n°2 de l'exercice 2021 – approvisionnement du compte 454299
5. Décision modificative n°3 de l'exercice 2021 – approvisionnement des comptes 458105 et 458106
6. Décision modificative n°4 de l'exercice 2021 – approvisionnement du chapitre 65
7. Modification du compte 1068 (Excédent de fonctionnement reporté) pour erreurs sur amortissements sur exercices antérieurs
8. Modification du compte 1068 (Excédent de fonctionnement reporté) pour erreurs sur amortissements de subventions sur exercices antérieurs
9. Informations et divers
10. Délégations des attributions du comité syndical au président

### 1. Approbation du compte rendu du 7 septembre 2021

Aucune remarque n'a été formulé sur le dernier compte rendu.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont à l'unanimité décidé :**  
**- D'APPROUVER le dernier compte rendu du comité syndical.**

### 2. Animation du Programme Breizh Bocage 2022

Etant donné que le syndicat mixte du bassin versant de la Seiche sera dissous en fin d'année et intégré à l'EPTB VILAINE pour former l'unité Est de l'amont de la Vilaine, il a été décidé avec l'EPTB que ce serait les syndicats historiques qui déposeraient la demande de subvention de l'animation 2022 en leur nom.

**Le Président EXPOSE les motifs :**

**CONSIDERANT la nécessité de délibérer pour l'animation Breizh Bocage 2022, Monsieur le Président rappelle les missions du technicien bocage :**

- Démarcher l'ensemble des agriculteurs des communes définies comme prioritaires pour 2022. Les exploitants agricoles seront contactés individuellement. Un linéaire entre 20 et 30 km est souhaité pour cette année, avec la moitié de création de haies implantés sur talus.
- Animer les actions inscrites dans le cadre du projet d'arrêté de la ZSCE du second CTBV de la Seiche.
- Animer les MAEC Bocage, dans la mesure où le Syndicat de la Seiche est porteur d'un PAEC à l'échelle du territoire de son bassin versant.
- Entretenir les plantations réalisées.
- Animer des chantiers de régénérations naturelles assistées.
- Animer des formations de taille et d'entretien.
- Accompagner les communes pour protéger le bocage dans leurs documents d'urbanisme. Ce travail de recensement va dans le sens des orientations du SAGE Vilaine qui demande qu'une commission bocage soit mise en place au niveau communal.
- Développer des outils de communication pour informer sur le programme Breizh Bocage et sensibiliser sur la préservation et la valorisation du bocage.
- Animer un comité de pilotage local qui se réunira en fin d'année pour présenter les projets, et lancer officiellement l'animation de l'année 2022.

Monsieur le Président PROPOSE le plan de financement prévisionnel de l'animation Breizh Bocage 2022 comme indiqué ci-après :

Organismes financeurs	Taux %	Montant €
Europe (FEADER), Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional, Département 35	70 %	35 000 €
Syndicat de bassin versant de la Seiche	30 %	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>50 000 *€</b>

*\*Montant inscrit au contrat unique de la future unité Est*

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont à l'unanimité décidé :

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus,
- D'APPROUVER le programme d'animation Breizh Bocage 2022,
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions de l'année 2022 auprès du FEADER, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région Bretagne, et du Conseil Départemental (à hauteur de 70 %) nécessaires pour la mise en œuvre du programme Breizh Bocage et des actions bocagères,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

### 3. Ressources Humaines : le temps partiel

Depuis plusieurs années certains agents du Syndicat peuvent bénéficier du temps partiel de droit ou sur autorisation selon leur situation. Aucune délibération n'avait été prise même si les textes en vigueur étaient appliqués. C'est suite au transfert à la Trésorerie de Vitré que cette délibération est demandée au Syndicat.

Aussi afin de régulariser cette situation, le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche **rappelle** au comité syndical que conformément à l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les modalités d'exercice du travail à temps partiel sont fixées par l'organe délibérant.

Le temps partiel sur autorisation est réservé aux agents nommés sur un poste à temps complet et ne peut être inférieur au mi-temps.

Le temps partiel de droit peut être accordé aux agents à temps complet et à temps non complet et pour les quotités de 50, 60, 70 et 80 % du temps plein, ou de la durée du poste pour le temps non complet.

L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

Sauf dans le cas du temps partiel de droit, l'autorisation est accordée sous réserve des nécessités, de la continuité et du fonctionnement du service, et compte tenu des possibilités d'aménagement du temps de travail.

Il peut être organisé dans un cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou annuel.

Le temps partiel est suspendu pendant le congé de maternité, d'adoption et de paternité.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'application locales.

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 60 à 60 quinquies,*

*Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 modifié relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,*

*Vu le règlement intérieur validé par le comité syndical en date du 19 janvier 2016 pour lequel le Comité Technique avait donné un avis positif le 14 décembre 2015,*

## Le Président propose à l'assemblée délibérante :

D'instituer le temps partiel dans l'établissement et d'en fixer les modalités d'application ci-après :

- Le temps partiel peut être organisé dans le cadre quotidien et/ou hebdomadaire et/ou mensuel et/ou annuel,
- Les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées à 80 % ou 90 % du temps complet.
- Les demandes doivent être formulées dans un délai de 2 mois avant le début de la période souhaitée.
- La durée des autorisations sera de 1 an,
- Cette autorisation sera renouvelable, pour la même durée, par tacite reconduction, dans la limite de trois ans. A l'issue, le renouvellement devra faire l'objet d'une demande et d'une décision expresse. La demande devra être déposée deux mois avant l'échéance.
- Les agents qui demandent à accomplir un temps partiel de droit pour raisons familiales devront présenter les justificatifs afférents aux motifs de leur demande.
- La réintégration anticipée à temps complet pourra être envisagée pour motif grave.
- Les conditions d'exercice du temps partiel (changement de jour...) sur la période en cours pourront être modifiées sur la demande de l'agent ou de l'autorité territoriale (en cas de nécessité absolue de service) dans un délai de deux mois (à formaliser dans un écrit).

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont à l'unanimité décidé :**

**-D'ADOPTER les modalités ainsi proposées.**

**-DE DIRE qu'elles prendront effet à compter de la transmission en Préfecture et seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux contractuels de droit public employés depuis plus d'un an (à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit).**

**- QU'IL APPARTIENDRA à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.**

**-D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.**

## 4. Décision Modificative n°2 de l'exercice 2021 – Approvisionnement du compte 454299

Monsieur le Président expose que les opérations d'investissement des comptes 454199 (dépenses) et 454299 (recettes) sont à présent terminées.

La règle comptable pour ces comptes est que les dépenses et les recettes doivent être équilibrées par opération, ce qui n'est pas le cas.

Afin de pouvoir procéder à l'équilibre de ces comptes, il convient d'augmenter le budget sur le chapitre 041 d'un montant de 190 266.39 €

C'est pour cette raison que le Président propose à l'assemblée délibérante de voter les changements suivants :

- |   |              |
|---|--------------|
| - Dépenses d'invest. – Chapitre 041 – 204411 Subvention d'équilibre | 190 266.39 € |
| - Recettes d'invest. – Chapitre 041 – 454299 Travaux ant. à 2018    | 190 266.39 € |

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité :**

**- D'APPROUVER la modification du chapitre 041, comme détaillé ci-dessus ;**

**- DE DIRE que les crédits ci-dessus seront portés au Budget Primitif 2021.**

## 5. Décision Modificative n°3 de l'exercice 2021 – Approvisionnement des comptes 458105 et 458106

### Le Président expose :

Considérant que, les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Vu que sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il a été proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements de crédits, section d'investissement, constituant la décision modificative n°3 et détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Article	Modification	Nouveau budget
Inv	458107 – Opérations sous mandats	458107 – travaux Breizh Bocage 2021/2022	-16 000.00 €	124 000.00 €
Inv	458105 – Opérations sous mandats	458105 – Travaux Breizh Bocage 2020/2021	+16 000.00 €	103 797.23 €
Inv	458108 – Opérations sous mandats	458108 – travaux ZSCE plantations 2021	-3 000.00 €	49 000.00 €
Inv	458106 – Opérations sous mandats	458106 – travaux ZSCE plantations 2020	+3000.00 €	10 763.40 €

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la décision modificative comme détaillé ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits ci-dessus seront portés au Budget Primitif 2021.

## 6. Décision Modificative n°4 de l'exercice 2021 – Approvisionnement du chapitre 65

### Le Président expose :

Considérant que, les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Vu que sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur le chapitre 65 du budget principal.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal du Syndicat, il a été proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à procéder aux mouvements de crédits, section d'investissement, constituant la décision modificative n°4 et détaillée ci-dessous :

Section	Chapitre	Article	Modification	Nouveau budget
Fonct.	022 – Dépenses imprévues	022 – Dépenses imprévues	-5 000.00 €	8 558.39 €
Fonct.	65 – Autres charges de gestion courante	651 – Redevances pour concessions, licences, logiciels	+1 100.00 €	2 300.00 €
Fonct.	65 – Autres charges de gestion courante	6531 - Indemnités	+800.00 €	19 600.00 €
Fonct.	65 – Autres charges de gestion courante	6534 – Cotisations de sécurité sociale – Part Patronale	+3 100.00 €	3 700.00 €

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la décision modificative comme détaillé ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits ci-dessus seront portés au Budget Primitif 2021.

#### **7. Modification du compte 1068 (Excédent de fonctionnement reporté) pour erreurs sur amortissements sur exercices antérieurs**

Depuis quelques années le syndicat amortit les travaux et études terminés alors que ces travaux n'augmentent pas la valeur d'un bien appartenant au syndicat mais à un tiers.

C'est pour cette raison que tous les travaux et études sont transférés des c/2312, 2315, 2033 et 2031 au compte 4541 (compte de tiers) et par conséquent les amortissements effectués sur ces dépenses doivent être récupérés.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver la modification du compte 1068 pour rattrapage d'erreur sur des amortissements qui n'auraient pas dû être fait sur exercices antérieurs :

Chapitres	Article	Dépenses
28 – Amortissements des immobilisations	28031 – Amortissement des frais d'études	-456 678.99 €
28 – Amortissements des immobilisations	28033 – Amortissement des frais d'insertion	-864.00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	+457 542.99€

Ces opérations seront comptabilisées de manière non-budgétaire par le comptable public de la trésorerie de Vitry.

- Vu l'exposé de Monsieur le Président,
- Conformément à la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12/06/2014 concernant les régularisations sur exercices antérieurs,

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la modification du compte 1068, comme détaillé ci-dessus.



## 8. Modification du compte 1068 (Excédent de fonctionnement reporté) pour erreurs sur amortissements de subventions sur exercices antérieurs

Depuis quelques années le syndicat amortit les subventions des travaux et études alors que ces travaux n'augmentent pas la valeur d'un bien appartenant au syndicat mais à un tiers.

Par conséquent les amortissements des subventions effectués par erreur aux comptes 13912 et 139151 doivent être régularisés.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver la modification du compte 1068 pour rattrapage d'erreur sur des amortissements de subventions qui n'auraient pas dus être fait :

10 – Dotations, fonds divers et réserves	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	-11 344.84 €
13 – Subventions d'investissement	13912 – Subventions équipements transférable – Région	+2 420.08 €
13 – Subventions d'investissement	139151- Subventions équipements transférable – GFP de rattachement	+8 924.76 €

Ces opérations seront comptabilisées de manière non-budgétaire par le comptable public de la trésorerie de Vitré.

- Vu l'exposé de Monsieur le Président,
- Conformément à la note interministérielle DGCL/DGFIP du 12/06/2014 concernant les régularisations sur exercices antérieurs,

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical ont décidé à l'unanimité - D'APPROUVER la modification du compte 1068, comme détaillé ci-dessus.**

## 9. Informations et divers ( cf. diaporama ci-joint)

Une présentation de la vidéo des Trophées de l'eau a été faite disponible sur

<http://www.syndicatdelaseiche.fr/divers/actualites/article/remise-des-trophees-de-l-eau-au>

### Puis Etienne GOUSET a présenté les travaux bocagers de 2021

- Un point a été fait sur l'agroforesterie
- Concernant l'entretien des haies, certains élus s'accordent à dire qu'il faut trouver des solutions type comme une prestation de service pour faire l'entretien des haies dans les années à venir. Cela permettrait peut-être une plus forte affluence pour réaliser des plantations, selon Mme LERAY.
- M. DESMONS estime que ce n'est pas intéressant pour le paillage, ce n'est pas rentable, ni même qualitatif car c'est du petit branchage du fait d'une haie qui est jeune. M. DESMONS explique qu'il laisse le bois sur place pourrir, car même donné aux particuliers, il ne trouve pas preneur.
- M. DERAY pense que cela peut changer à l'avenir avec le prix élevé de l'énergie.

- M. GAUTHIER rappelle que les agriculteurs partent en retraite et qu'il n'y a plus de jeune pour reprendre l'exploitation. C'est un vrai souci.
- M. DEMOLDER et MME ANGER rappelle que les collectivités ont un rôle à jouer.

Ensuite, Camille GILLARD a présenté les actions agricoles de l'année 2021 et a fait un focus sur la ZSCE où des actions prioritaires du CTBV de la Seiche ont été conduites.

Magalie LEBAS a présenté le dispositif des PSE retenu sur le BV de la Seiche. A noter que si les engagements sont respectés, le paiement du PSE est assuré.

Enfin, Guillaume DERAY a présenté les travaux CTMA de l'année 2021.

A l'issue de cette présentation, M. DEMOLDER a fait un point sur la future unité Est de l'Amont de la Vilaine et sur l'ambition portée dans le contrat unique de l'unité Est.

## 10. Délégations des attributions du comité syndical au président

Comme suite à la délibération prise en date du 22 Septembre 2020, le Président a rendu compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant depuis le 7 septembre 2021.

<b>Section Investissement</b>				
	Date	Objet	Tiers	Liquidé
<b>2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques</b>				<b>3 433,57 €</b>
	22/09/2021	Sonde LHM010	SAS PARATRONIC	2497,57
	12/10/2021	Sonde de com PC / Rugged TROLL	SA SDEC FRANCE	346,80
	12/10/2021	sonde Ruggeg BaroTROLL	SA SDEC FRANCE	589,20
<b>2183 - Matériel de bureau et matériel informatique</b>				
	22/09/2021	Ordinateur portable ACER TMP215-52-778D	LA MAISON INFORMATIQUE	<b>1 099,00 €</b>
<b>454106 - TRAVAUX CTMA 2021</b>				<b>106 194,35 €</b>
	05/08/2021	Enlèvement d'embâcle 2021	DERVENN TRAVAUX & AMENAGEMENTS	1536
	05/08/2021	Tvx CTMA 2021 aménagement plan d'eau le pertre	eurl ORHAND	390
	22/09/2021	chantier bénévole mise en place de fascines dans l'Hyaine	EAU FIL DE L'YAIGNE	648
	22/09/2021	Tvx CTMA 2021 préparation aux accès Mérol	ETUDE ET CHANTIERS DE BRETAGNE ET PAYS DE LOIRE	9850
	22/09/2021	TRAVAUX CTMA 2021 CHANTIER BENEVOLE	QUINTON LAURENT TP	2502,12
	12/10/2021	Trvx CTMA transport et mise en dépôt déblais pièce d'eau drouges	Plançon Bariat	3000
	12/10/2021	Pêche de sauvegarde sur le Tellé tvx CTMA 2021	SARL FISH PASS	1320
	12/10/2021	Journée supplémentaire pêche de sauvegarde sur le tellé Tvx CTMA 2021	SARL FISH PASS	1184,40
	21/10/2021	tvx CTMA 2021 restauration morpho tucquenais châteaugiron et Epine Vergeal	SARL NATURE ET PAYSAGE	8760
	26/10/2021	Tvx CTMA 2021 LOT 1 restauration morpho Tellé et Renoettes	SAS CARDIN TRAVAUX PUBLICS	40194
	26/10/2021	Tvx CTMA 2021 lot 1 BDC 1 restauration morpho du Tellé et des Renoettes	SAS CARDIN TRAVAUX PUBLICS	14521,20
	26/10/2021	Tvx CTMA 2021 restauration morpho la tonneraye site de drouges	SARL NATURE ET PAYSAGE	20070
	25/11/2021	Travaux CTMA chantier Mesneuf	SARL GIBOIRE TP	2218,63
<b>458107 - TRAVAUX BB 2021/2022</b>				<b>23 615,28 €</b>
	02/11/2021	Tvx BB 2021-2022 lot 2 création de talus à la pelleuseuse	SARL BEUREL Yvon T P	23615,28
<b>458108 - TRAVAUX ZSCE PLANTATIONS 2021</b>				<b>5 526,24 €</b>
	02/11/2021	Tvx BB 2021-2022 lot 2 création de talus à la pelleuseuse ZSCE	SARL BEUREL Yvon T P	5526,24



<b>Section Fonctionnement</b>				
<b>60622 - Carburants</b>				<b>1 052,16 €</b>
<b>60632 - Fournitures de petit équipement</b>				<b>966,76 €</b>
	08/07/2021	materiel pour chantier bénévole	LYSADIS	84,00
	05/08/2021	Mire télescopique Leic CLR102	SARL TOPOWEST	78,00
	12/10/2021	Filets polyamide pour pêche de sauvegarde (x2)	SAS LARRIEU FRERES	317,72
	21/10/2021	petites fournitures pour chantier bénévole	LYSADIS	3,30
	26/10/2021	petits matériels pour travaux CTMA	LYSADIS	25,15
	26/10/2021	bottes technicien rivière + petits matériels pour travaux CTMA 2021	LYSADIS	41,00
	18/11/2021	fournitures pour travaux CTMA 2021	LEROY MERLIN FRANCE	122,65
	18/11/2021	fournitures pour travaux CTMA 2021	LEROY MERLIN FRANCE	10,50
	25/11/2021	petit matériel pour suivi travaux	SA SDEC FRANCE	284,44
<b>60636 - Vêtements de travail techniciens</b>				<b>281,70 €</b>
<b>6064 - Fournitures administratives</b>				<b>147,39 €</b>
<b>6132 - Locations immobilières de juillet à novembre 2021</b>				<b>3 926,95 €</b>
<b>61551 - Entretien Matériel roulant</b>				<b>372,17 €</b>
	26/10/2021	Vidange P207	SAS ESPACE AUTO 35	372,17
<b>617 - Etudes et recherches</b>				<b>960,00 €</b>
	22/09/2021	rapport interprétation données SQE 2020	CARSO CAE	960
<b>6188 - Actions agricoles 2021</b>				<b>2 812,21 €</b>
	04/11/2021	Désherbage mécanique du maïs 2021	SARL GIBOIRE Travaux agricoles	124,21
	09/11/2021	actions agricoles 2021	AGROBIO 35	2688
<b>6228 - Divers actions</b>				<b>11 538,42 €</b>
	25/08/2021	Désherbage alterné du maïs	SARL GUILLON - BARBOT	905,76
	12/10/2021	Réalisation IPR sur le Tellé	SARL FISH PASS	2457,6
	12/10/2021	Suivi SQE campagne mai à août	GIP LABOCEA	4754,46
	26/10/2021	Accompagnement des agriculteurs implantations et desherbage de la luzene	DESHYOUEST	1500
	26/10/2021	actions individuelles agricoles programme 2021	EILYPS	378
	18/11/2021	actions agricoles ferme ouverte rannée	ADAGE 35	583,28
	18/11/2021	actions agricoles désherbage mécanique du maïs	CUMA MARTIGNE	922,5
<b>6238 - Divers communications</b>				<b>3 340,00 €</b>
	08/07/2021	panneau communication travaux ISE	SARL PUBLICITE CONCEPT	84,00
	05/08/2021	panneau communication travaux CTMA 2021 "le ruisseau de l'épine retrouve son lit naturel"	SARL PUBLICITE CONCEPT	84,00
	05/08/2021	animation scolaire du 06/05/2021 école Yack Rivais du Petit Fougeray	EQUITATION FENICAT	250,00
	22/09/2021	animations des scolaires -école de la Guerche de Bretagne	EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	2640,00
	21/10/2021	animation sur la qualité de l'eau samedi 18 septembre	CPIE Val de Vilaine	210,00
	26/10/2021	panneau communication "bois mort" TELLE	SARL PUBLICITE CONCEPT	72,00
	05/08/2021	animation scolaire du 06/05/2021 école Yack Rivais du Petit Fougeray	EQUITATION FENICAT	21,60
<b>6262 - Frais de télécommunications</b>				<b>1 018,22 €</b>
<b>6284 - Redevances pour services rendus TEOM 2021</b>				<b>159,83 €</b>

Pour conclure M. DEMOLDER remercie chaleureusement l'ensemble des élus et agents pour leur implication dans les nombreux projets portés par le Syndicat depuis 2008 et souligne l'engagement des élus qui s'est fait progressivement et qui a permis de réaliser de nombreuses actions sur le territoire, même s'il reste encore du travail à faire c'est un début encourageant.

Mme GARNIER profite à son tour pour remercier le travail et l'implication de M. DEMOLDER depuis plus de 10 ans au service de la reconquête de la qualité de l'eau et elle remercie aussi les élus et équipes qui sont restés mobilisés pendant toutes ces années.

**M. DEMOLDER clôture la séance à 20h15 et invite les membres présents à partager un verre de l'amitié en guise de remerciement.**